

DECISION MUNICIPALE n° D20230706-075

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Service Juridique et Administration Générale	
Matière	7.10	Finances locales – Divers

Objet	Remboursement d'un panneau suite à un choc avec un véhicule communal
--------------	---

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu l'accident survenu le 5 juillet 2023 avec le véhicule communal DACIA LOGAN immatriculé BW 776 CH ;

Décide,

Article 1 : De régler les conséquences dommageables de l'accident survenu le 5 juillet 2023, sur le parking de PUYBARET, 22-24 avenue Turgot à Ussel avec le véhicule DACIA LOGAN immatriculé BW 776 CH, pour le remplacement d'un panneau d'un montant de 394,32 € T.T.C..

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 6 juillet 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Handwritten signature in blue ink.

Christophe ARFEUILLÈRE